



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Plan de contrôle de Label Rouge n° 20-92

RÉFÉRENCE DU PLAN	DATE D'APPROBATION PAR L'OC OU RÉFÉRENCE DE L'OC	DATE D'APPROBATION	
QSD-C-LAn-2092-01	CA/L2092/DCS-0	23/06/2022	Annule et remplace le plan approuvé le 01/10/2010

Plan de contrôle constitué

- ▶ de dispositions de contrôle communes, définies dans la décision à consulter sur le site Internet de l'INAO
 - Décision INAO- DEC-CONT-7
- ▶ de dispositions de contrôle spécifiques développées dans le présent document.

VERSION APPROUVEE LE 23 JUIN 2022

DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES

Au cahier des charges du label rouge n° LA 20/92 « Viande fraîche de veau nourri par tétée au pis pouvant recevoir un aliment complémentaire liquide »

Organisme de Défense et de Gestion :

LIMOUSIN PROMOTION

Pole de Lanaud

87220 BOISSEUIL

Tel : 05.55.10.37.96

Fax : 05.55.10.37.99

accueil@lesviandeslimousines.com

INDICE	DATE	EVOLUTIONS	VALIDATION
0	10/06/2022	Création du document	<i>Le Directeur :</i> François LUQUET 

Organisme certificateur : QUALISUD

Siège social : QUALISUD - 2 Allée Brisebois - 31320 AUZEVILLE TOLOSANE

Adresse administrative : 1017 route de Pau - 40 800 AIRE SUR L'ADOUR

Tel : 05 58 06 15 21 - Fax : 05 58 75 13 36 - e-mail : contact@qualisud.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. APPLICATION	4
1.1. CATEGORIES D'OPERATEURS	4
1.2. REPARTITION DES POINTS DE CONTROLE ET DOCUMENTS A TENIR PAR LES OPERATEURS :	4
2. MODALITES D'HABILITATION DES OPERATEURS	6
2.1. IDENTIFICATION DES OPERATEURS	6
2.2. MISE EN ŒUVRE DES CONTROLES EN VUE DE L'HABILITATION	6
3. MODALITES D'EVALUATION DE L'ODG	6
4. MISE EN ŒUVRE DES CONTROLES	7
4.1. REPARTITION DES CONTROLES INTERNES ET DES CONTROLES EXTERNES	7
4.2. METHODES DE CONTROLE	7
4.2.1. Races.....	8
4.2.2. Naissance.....	8
4.2.3. Bâtiments.....	9
4.2.4. Alimentation des mères	11
4.2.5. Alimentation et abreuvement des veaux	12
4.2.6. Ramassage et transport à l'abattoir.....	13
4.2.7. Abattage.....	13
4.2.8. Sélection des carcasses.....	14
4.2.9. Découpe et conditionnement des découpes.....	15
5. TRAITEMENT DES MANQUEMENTS SPECIFIQUES	16
5.1. RACES.....	16
5.2. NAISSANCE	17
5.3. BATIMENTS	18
5.4. ALIMENTATION DES MERES.....	19
5.5. ALIMENTATION ET ABREUUREMENT DES VEAUX	20
5.6. RAMASSAGE ET TRANSPORT A L'ABATTOIR	22
5.7. ABATTAGE	23
5.8. SELECTION DES CARCASSES	24
5.9. DECOUPE ET CONDITIONNEMENT DES DECOUPES	25

INTRODUCTION

Les présentes dispositions de contrôle spécifiques sont associées au cahier des charges du label rouge n° LA 20/92 « Viande fraîche de veau nourri par tétée au pis pouvant recevoir un aliment complémentaire liquide » dont l'Organisme de Défense et de Gestion est LIMOUSIN PROMOTION - Pole de Lanaud, 87220 BOISSEUIL.

Ces dispositions de contrôle spécifiques associées aux Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges veau en vigueur (voir www.inao.gouv.fr) composent le plan de contrôle du SIQO. QUALISUD réalise la certification du label selon les modalités définies dans le Code Rural et de la Pêche Maritime, dans le cadre de la circulaire de l'INAO relative à la délégation de tâches aux organismes de contrôles agréés, dans le respect de la norme NF EN ISO 17065 et de la circulaire de l'INAO précisant les points d'interprétation de la norme 17065 au regard des SIQO et selon les modalités précisées dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges veau en vigueur.

Le non-respect des exigences du cahier des charges ou du présent plan de contrôle par les opérateurs ou l'ODG, entraînant un manquement (appelé aussi non-conformité), amènera QUALISUD à décider de suites pouvant aller jusqu'au retrait du bénéfice de la certification. Les modalités des suites données aux manquements sont précisées dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges veau en vigueur, complétées par le chapitre §5 du présent document.

Ces dispositions de contrôle spécifiques :

- ✓ Définissent les catégories d'opérateurs et les activités et établissent les points à contrôler spécifiques s'y afférant ; dans l'ensemble du document les points principaux à contrôler figurent en caractères gras.
- ✓ Décrivent les modalités de contrôle des conditions de production chez les opérateurs habilités et des caractéristiques des produits spécifiques, rappellent les autocontrôles réalisés par les opérateurs sur leur propre activité, rappellent les contrôles internes réalisés par l'ODG et précisent les contrôles externes réalisés par QUALISUD ;
- ✓ Détaillent le répertoire des suites données aux manquements spécifiques constatés lors des contrôles, en sus de celles déjà décrites dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges veau en vigueur

Ce document est susceptible d'évoluer. Toute modification doit être approuvée par l'INAO préalablement à son entrée en vigueur.

1. APPLICATION

1.1. Catégories d'opérateurs

Les catégories d'opérateurs concernées par les présentes dispositions de contrôles sont celles prévues dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges veau, à l'exception des ateliers d'élaboration de produits transformés et des ateliers de surgélation.

1.2. Répartition des points de contrôle et documents à tenir par les opérateurs :

Le tableau suivant présente pour chaque catégorie d'opérateurs, l'ensemble des points à contrôler spécifiques pour l'opérateur. Ces points de contrôle sont précisés dans les Conditions de Production spécifiques du cahier des charges.

Les principaux points à contrôler sont identifiés en **Gras** ; ceux relatifs à des caractéristiques certifiées communicantes sont identifiés en Souligné.

Réf(*) Référence du point de contrôle dans le Cahier des Charges

C** se substitue aux conditions de production commune

C*** reprise d'un point de contrôle des Conditions de Production Communes suite à sa requalification en PPC ou CC

Catégories d'opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents à tenir par l'opérateur en sus des documents cités dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges veau en vigueur (liste indicative et non exhaustive),
	Réf*	Libellé	
Eleveur	S001 Cf C011**	Races de veau autorisées	<ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement des opérations de nettoyage des logements du troupeau des mères - Enregistrement des opérations de désinfection du bâtiment des veaux - Bons de livraison / factures d'achat des aliments - Bons de livraison ou factures d'achat de lait - Passeports bovins
	S002	Conditions d'adoption	
	S003	Origine des veaux adoptés	
	S004	Types de logements autorisés pour le troupeau des mères	
	S005	Logement des mères : conditions de confort et d'ambiance	
	S006	Fréquence minimale de nettoyage des logements du troupeau des mères	
	S007	Volume minimum disponible par veau	
	S008	Composition des aliments complémentaires	
	S009	Produits et additifs interdits	
	S010	Réalisation de l'ensilage	
	S011	Origine de l'ensilage	
	S012	Part de l'ensilage dans la ration journalière	
	S013	Additifs autorisés	
	S014	Enregistrement de la quantité d'aliment complémentaire distribuée aux veaux	
	<u>C036***</u>	<u>Part minimale de l'allaitement dans l'alimentation</u>	
S015	Fréquence de nettoyage du matériel utilisé pour la fabrication et la distribution du lait		



QUALISUD

CERTIFICATION SIQO HORS AB – DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES		Référence : CA/L2092/DCS-0	
VEAU ELEVE SOUS LA MERE – LA/20/92		Indice n°0	Page 5 sur 25

Réf(*) Référence du point de contrôle dans le Cahier des Charges

C** se substitue aux conditions de production commune

C*** reprise d'un point de contrôle des Conditions de Production Communes suite à sa requalification en PPC ou CC

Catégories d'opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents à tenir par l'opérateur en sus des documents cités dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges veau en vigueur (liste indicative et non exhaustive),
	Réf*	Libellé	
Fabricant d'aliment à la ferme (aliments des mères)	S009	Produits et additifs interdits	- Liste des ingrédients
Fabricant aliment industriel	S013	Additifs autorisés	
Abatteur/abattoir et atelier de découpe et de conditionnement	S001 Cf C011**	Races de veau autorisées	- Documents de transport - Documents commerciaux - Passeports bovins
	S003	Origine des veaux adoptés	
	S016	Disponibilité des documents précisant les horaires de chargement et déchargement	
	S017	Possibilité d'un transit par un centre d'allotement ou par un marché en vif	
	C061***	Age d'abattage	
	S018 Cf C063**	Délai maximum entre l'arrivée à l'abattoir et l'abattage	
	S019 Cf C072**	Poids des carcasses	
	S020	Couverture du gras	
	S021	Absence de défauts majeurs	
	S022	Modes de conditionnements autorisés	
S023	Présentation des viandes commercialisées		

La durée minimum de conservation des documents relatifs aux autocontrôles est définie dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges veau (si non précisé dans le cahier des charges).

2. MODALITES D’HABILITATION DES OPERATEURS

2.1. Identification des opérateurs

Les modalités d’identification des opérateurs, de traitement des documents d’identification par l’ODG ainsi que de constitution de la liste des opérateurs identifiés sont décrites dans les Dispositions de contrôle communes à l’ensemble des Labels Rouges veau.

2.2. Mise en œuvre des contrôles en vue de l’habilitation

Les modalités de mise en œuvre des contrôles en vue de l’habilitation sont celles prévues dans les Dispositions de contrôle communes à l’ensemble des Labels Rouges veau.

Les méthodes de contrôle sont précisées dans les Dispositions de contrôle communes à l’ensemble des Labels Rouges veau complétées par le §4.2 du présent document.

3. MODALITES D’EVALUATION DE L’ODG

L’ODG devra archiver et conserver les enregistrements générés par la réalisation de ses missions pendant 5 ans minimum, sans préjudice de la réglementation en vigueur.

Pas d’autres modalités particulières en sus de celles prévues dans les Dispositions de contrôle communes à l’ensemble des Labels Rouges veau en vigueur.

4. MISE EN ŒUVRE DES CONTROLES

4.1. Répartition des contrôles internes et des contrôles externes

Les contrôles de suivi du cahier des charges sont réalisés dans le respect des Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges veau

4.2. Méthodes de contrôle

Les méthodes de contrôles mises en œuvre pour chaque point de contrôle détaillées dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges veau en vigueur sont complétées par le tableau suivant qui détaille pour chaque point de contrôle spécifique (cf. §1), les modalités d'autocontrôle et les méthodes de contrôle.

4.2.1. Races

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les éleveurs				
S001 Cf C011**	Races de veau autorisées		Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C11	
Contrôle chez les abatteurs/abattoirs et ateliers de découpe et de conditionnement				
S001 Cf C011**	Races de veau autorisées		Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C11	

4.2.2. Naissance

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les éleveurs				
S002	Conditions d'adoption	Sans objet	Tenue à jour du registre d'élevage	<p>Documentaire</p> <p>Vérification du nombre de veaux adoptés par rapport au nombre de veaux nés sur l'exploitation. Vérification du respect des capacités naturelles d'allaitement par le troupeau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Registre d'élevage - Passeports bovins
S003	Origine des veaux adoptés	Sans objet	Tenue à jour du registre d'élevage	<p>Par entretien</p> <p>Documentaire</p> <p>Vérification de la déclaration des mises en place des veaux adoptés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Registre d'élevage

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
				- Déclarations de mise en place
Contrôle chez les abatteurs/abattoirs et ateliers de découpe et de conditionnement				
S003	Origine des veaux adoptés	<p>Par entretien <i>Vérification du fait que les agents labellisateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses</i></p> <p>Documentaire <i>Vérification de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure ou document décrivant la labellisation des carcasses 	Tenue à jour de la procédure ou du document de labellisation des carcasses	<p>Par entretien <i>Vérification du fait que les agents labellisateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses</i></p> <p>Documentaire <i>Vérification de la conformité des carcasses sélectionnées. En cas de modification, vérification de la procédure de sélection des carcasses.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Passeports bovins - Procédure ou document de décrivant la labellisation des carcasses

4.2.3. Bâtiments

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les éleveurs				
S004	Types de logements autorisés pour le troupeau des mères	<p>Visuel <i>Vérification de la conformité des types de logements des mères</i></p>		<p>Visuel <i>Vérification de la conformité des types de logements des mères</i></p>
S005	Logement des mères : conditions de confort et d'ambiance	<p>Visuel <i>Vérification du type de litière et des conditions d'éclairage des logements des mères</i></p>		<p>Visuel <i>Vérification du type de litière et des conditions d'éclairage des logements des mères</i></p>

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
S006	Fréquence minimale de nettoyage des logements du troupeau des mères	Sans objet	Enregistrement des opérations de nettoyage des logements du troupeau des mères ou conservation de preuve de nettoyage	<p>Documentaire</p> <p><i>Vérification de la fréquence de nettoyage des bâtiments</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement des opérations de nettoyage ou preuves de nettoyage
S007	Volume minimum disponible par veau.	<p>Visuel</p> <p><i>Vérification de la présence d'une ventilation naturelle ou mécanique Documentaire et par mesure si nécessaire Du volume d'air disponible par veau</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan du bâtiment si disponible - registre d'élevage 	Enregistrement de la fréquence de désinfection du bâtiment des veaux ou conservation de preuve de désinfection	<p>Visuel</p> <p><i>Vérification de la présence d'une ventilation naturelle ou mécanique Documentaire et par mesure si nécessaire Du volume d'air disponible par veau Vérification documentaire de la fréquence de désinfection des bâtiments</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan du bâtiment si disponible - registre d'élevage - Enregistrement des opérations de désinfection du bâtiment des veaux ou preuve de désinfection

4.2.4. Alimentation des mères

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les éleveurs				
S008	Composition des aliments complémentaires	Sans objet	Conservation des étiquettes, bons de livraison ou factures d'achat des aliments destinés aux mères	<p>Documentaire</p> <p><i>Vérification de l'utilisation d'aliments référencés pour l'alimentation des mères</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etiquettes / Bons de livraison / factures d'achat des aliments
S009	Produits et additifs interdits	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C31		
S010	Réalisation de l'ensilage	Sans objet		<p>Visuel et par entretien si le contrôle visuel n'est pas possible</p> <p><i>Vérification visuelle de la méthode d'ensilage si le contrôle a lieu pendant la période. Vérification de la méthodologie d'ensilage par entretien avec l'opérateur sinon</i></p>
S011	Origine de l'ensilage	Sans objet		<p>Visuel et par entretien</p> <p><i>Vérification de la composition des ensilages</i></p>
S012	Part de l'ensilage dans la ration journalière	Sans objet	Tenue à jour du plan d'alimentation	<p>Documentaire et visuel</p> <p><i>Vérification que la ration journalière n'est pas composée uniquement d'ensilage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan d'alimentation
Contrôle chez les fabricants d'aliments à la ferme				
S009	Produits et additifs interdits	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C31, C30		

4.2.5. Alimentation et abreuvement des veaux

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les éleveurs				
S013	Additifs autorisés	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C40		
S014	Enregistrement de la quantité d'aliment complémentaire distribuée aux veaux	Sans objet	Conservation des factures d'achat d'aliment complémentaire et enregistrement des quantités totales distribuées et des veaux concernés	<p style="text-align: center;">Documentaire</p> <p style="text-align: center;"><i>Vérification de l'enregistrement des aliments complémentaires distribués et des veaux concernés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement des aliments complémentaires distribués - Bons de livraison ou facture des aliments complémentaires
<u>C036**</u>	<u>Part minimale de l'allaitement dans l'alimentation</u>	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C36		
S015	Fréquence de nettoyage du matériel utilisé pour la fabrication et la distribution du lait	<p style="text-align: center;">Visuel et par entretien</p> <p style="text-align: center;"><i>Vérification de l'état de propreté du matériel de fabrication et de distribution du lait. Vérification des modalités de nettoyage</i></p>		<p style="text-align: center;">Visuel et par entretien</p> <p style="text-align: center;"><i>Vérification de l'état de propreté du matériel de fabrication et de distribution du lait, présence de produits de nettoyage. Vérification des modalités de nettoyage</i></p>
Contrôle chez les fabricants d'aliments industriels				
S013	Additifs autorisés	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C40		

4.2.6. Ramassage et transport à l'abattoir

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les abatteurs/abattoirs et ateliers de découpe et de conditionnement				
S016	Disponibilité des documents précisant les horaires de chargement et déchargement	Sans objet	Conservation des documents de transport des veaux correspondant aux carcasses présentes	<p>Documentaire</p> <p><i>Vérification de la présence des documents des transporteurs permettant de vérifier les heures de chargement et de déchargement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Documents de transport des veaux
S017	Possibilité d'un transit par un centre d'allotement ou par un marché en vif	Sans objet		Sans objet

4.2.7. Abattage

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les abatteurs/abattoirs et ateliers de découpe et de conditionnement				
<u>C061***</u>	<u>Age d'abattage</u>		Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C61	
S018 Cf C063**	Délai maximum entre l'arrivée à l'abattoir et l'abattage		Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C63	

4.2.8. Sélection des carcasses

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les abatteurs/abattoirs et ateliers de découpe et de conditionnement				
S019 Cf C072**	Poids des carcasses	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C72		
S020	Couverture du gras	<p>Visuel et par entretien <i>Vérification du fait que les agents labellisateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses</i></p>	Tenue à jour de la procédure ou du document de labellisation des carcasses	<p>Visuel et par entretien <i>Vérification du fait que les agents labellisateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses</i></p>
S021	Absence de défauts majeurs	<p>Documentaire <i>Vérification de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses</i></p> <p>- Procédure ou document décrivant la labellisation des carcasses</p>		<p>Documentaire <i>En cas de modification, vérification de la procédure de sélection des carcasses</i></p> <p>Procédure ou document de décrivant la labellisation des carcasses</p> <p>Visuel <i>Vérification de la conformité des carcasses sélectionnées</i></p>

4.2.9. Découpe et conditionnement des découpes

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les abatteurs/abattoirs et ateliers de découpe et de conditionnement				
S022	Modes de conditionnements autorisés	Sans objet		Visuel <i>Vérification de la conformité des conditionnements utilisés</i>
S023	Présentation des viandes commercialisées	Sans objet		Documentaire et visuel <i>Vérification de la présentation des viandes commercialisées</i> - Documents commerciaux

5. TRAITEMENT DES MANQUEMENTS SPECIFIQUES

Les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges veau :

- ✓ Décrivent les modalités générales de traitements des manquements constatés lors des contrôles internes et des contrôles externes réalisés par QUALISUD,
- ✓ Précisent le répertoire de traitement des manquements applicables aux conditions de productions communes à l'ensemble cahier des charges concernés.

Les tableaux suivants présentent le répertoire des traitements des manquements aux conditions de production spécifiques du cahier des charges.

5.1. Races

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S001 Cf C011**	Races de veau autorisées	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C11						

Opérateur responsable : abatteur/abattoir et atelier de découpe et de conditionnement

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S001 Cf C011**	Races de veau autorisées	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C11						

5.2. Naissance

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S002	Conditions d'adoption	Non-respect des conditions d'adoption	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S003	Origine des veaux adoptés	Veau en production pour le Label Rouge alors que les conditions d'adoption sont non conformes	Suivi	Non	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire

Opérateur responsable : abatteur/abattoir et atelier de découpe et de conditionnement

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S003	Origine des veaux adoptés	Labellisation d'un veau dont les conditions d'adoption ne sont pas respectées	Suivi	Non	Retrait du bénéfice du Label des veaux concernés	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Retrait du bénéfice du Label des veaux concernés et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation

5.3. Bâtiments

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S004	Types de logements autorisés pour le troupeau des mères	Types de logement des mères non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle interne supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Types de logement des mères non conformes	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S005	Logement des mères : conditions de confort et d'ambiance	Conditions de confort et d'ambiance non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle interne supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Conditions de confort et d'ambiance non conformes	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S006	Fréquence minimale de nettoyage des logements du troupeau des mères	Non-respect de la fréquence de nettoyage des logements du troupeau des mères	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S007	Volume minimum disponible par veau	Volume d'air insuffisant	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle interne supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Absence de ventilation	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle interne supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Volume d'air insuffisant	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle Interne supplémentaire	contrôle supplémentaire
		Absence de ventilation	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle interne supplémentaire	contrôle supplémentaire
		Non-respect de la fréquence de désinfection du bâtiment des veaux	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle interne supplémentaire	contrôle supplémentaire

5.4. Alimentation des mères

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S008	Composition des aliments complémentaires	Utilisation d'un aliment complémentaire non référencé	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle interne documentaire supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S009	Produits et additifs interdits	Utilisation d'un aliment complémentaire non référencé	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle interne documentaire supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S010	Réalisation de l'ensilage	Utilisation de conservateurs chimiques pour l'ensilage	Suivi	Non	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle interne supplémentaire	contrôle supplémentaire
S011	Origine de l'ensilage	Composition de l'ensilage non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle interne supplémentaire	contrôle supplémentaire
S012	Part de l'ensilage dans la ration journalière	Ration journalière composée uniquement d'ensilage	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

Opérateur responsable : fabricant d'aliments à la ferme

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S009	Produits et additifs interdits	Formule théorique non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	
		Présence de produits ou d'additifs interdits dans les aliments complémentaires	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation

5.5. Alimentation et abreuvement des veaux

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S013	Additifs autorisés	Distribution d'un aliment non référencé	Suivi	Non	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S014	Enregistrement de la quantité d'aliment complémentaire distribuée aux veaux	Enregistrement des quantités d'aliments complémentaires d'allaitement distribuées absente ou incomplète	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
C036***	<u>Part minimale de l'allaitement dans l'alimentation</u>	Quantité d'aliment complémentaire non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Quantité d'aliment complémentaire non conforme (dépassement inférieur à 10%)	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Quantité d'aliment complémentaire non conforme (dépassement supérieur à 10%)	Suivi	Non	Retrait du bénéfice du label pour les animaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du label pour les animaux concernés et Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S015	Fréquence de nettoyage du matériel utilisé pour la fabrication et la distribution du lait	Non-respect de la fréquence de nettoyage du matériel utilisé pour la fabrication et la distribution du lait	Habilitation	Non	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle interne supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Non-respect de la fréquence de nettoyage du matériel utilisé pour la fabrication et la distribution du lait	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

Opérateur responsable : fabricant d'aliments industriel

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S013	Additifs autorisés	Formule théorique non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	
		Présence d'additifs interdits dans les aliments complémentaires	Suivi	Oui	Déréféréncement de l'aliment	Contrôle supplémentaire	Déréféréncement de l'aliment et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation

5.6. Ramassage et transport à l'abattoir

Opérateur responsable : abatteur/abattoir et atelier de découpe et de conditionnement

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S016	Disponibilité des documents précisant les horaires de chargement et déchargement	Absence de documents précisant les horaires de chargement et de déchargement	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S017	Possibilité d'un transit par un centre d'allotement ou par un marché en vif	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

5.7. Abattage

Opérateur responsable : abatteur/abattoir et atelier de découpe et de conditionnement

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
<u>C061***</u>	<u>Age d'abattage</u>	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C61						
S018 Cf C063**	Délai maximum entre l'arrivée à l'abattoir et l'abattage	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C63						

5.8. Sélection des carcasses

Opérateur responsable : abatteur/abattoir et atelier de découpe et de conditionnement

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir à un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence		
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	
S019 Cf C072**	Poids des carcasses	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C72							
S020	Couverture du gras	Procédure de sélection des carcasses absente ou incomplète	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, Cxx						
		Absence de connaissance des critères de sélection par les agents labellisateurs	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation		
		Absence de connaissance des critères de sélection par les agents labellisateurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	
		Couverture du gras non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	
S021	Absence de défauts majeurs	Procédure de sélection des carcasses absente ou incomplète	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, Cxx						
		Absence de connaissance des critères de sélection par les agents labellisateurs	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation		
		Absence de connaissance des critères de sélection par les agents labellisateurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	
		Présence de défauts majeurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	

5.9. Découpe et conditionnement des découpes

Opérateur responsable : abatteur/abattoir et atelier de découpe et de conditionnement

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S022	Modes de conditionnements autorisés	Modes de conditionnement non conformes	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe des viandes concernées (contrôle supplémentaire)
S023	Présentation des viandes commercialisées	Présentation des viandes commercialisées non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe des viandes concernées (contrôle supplémentaire)